Caisse de prévoyance professionnelle en faveur des travailleurs et employeurs du commerce de détail du canton du Valais

Rapport de gestion CAPUVA



Table des matières

Chiffres clès	1
Préambule	2
Evolution de la prévoyance	4
Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)	4
Rétrospective des marchés	5
Investissement responsable	5
Taux d'intérêt	10
Taux d'intérêt technique et tables actuarielles	10
Taux de conversion	10
Rapport annuel 2023	11
Affiliés	
Assurés et bénéficiaires de rentes	12
Comptes annuels 2023	15
Cotisations	16
Engagements actuariels	16
Situation financière - Degré de couverture	19
Placements et performance	20
Frais de gestion de la fortune	22
Frais d'administration	22
Exercice des droits de vote	23
Bilan résumé	24
Compte d'exploitation résumé	25
Conclusions	26
Organisation	27

Page 01 Chiffres clés

Chiffres clés

	2023	2022	2021
Nombre d'assurés actifs	1'950	2'029	2'017
Nombre de bénéficiaires de rentes	193	182	169
Nombre d'employeurs affiliés	893	901	867
Total de l'actif (en millions de CHF)	151.3	139.9	156.9
Performance nette (en %)	5.24	-12.96	8.07
Degré de couverture légal (en %)	112.3	107.8	125.0
Frais d'administration par assuré (en CHF)	255.55	201.65	150.85
Taux d'intérêt octroyé sur les comptes individuels (en %)	1.00	1.00	3.00

Des chiffres-clés 2023 réjouissants marqués par :

- une stabilité du nombre d'employeurs affiliés,
- une progression modérée du nombre de bénéficiaires de rentes
- une performance positive de plus de 5 %,
- une augmentation de la réserve de fluctuation,
- une augmentation du degré de couverture,

Page 02 Préambule

Préambule

Chères assurées, Chers assurés, Mesdames, Messieurs,

Traverser le temps, construire l'avenir...

L'année 2023 a été marquée par le 50^{ème} anniversaire de la CAPUVA.

C'est dans les années 1970 que germe l'idée d'une prévoyance professionnelle obligatoire pour tous les salariés visant le maintien du niveau de vie antérieure, l'actuel 2ème pilier. En 1972, le principe dit des « trois piliers » de la prévoyance vieillesse est inscrit dans la Constitution.

En raison de la récession du milieu des années 1970 et du début des années 1980, mais aussi des critiques croissantes formulées par les milieux néoconservateurs contre la prévoyance étatique, l'article constitutionnel n'est toutefois mis en œuvre qu'en 1985 rendant dès lors la prévoyance professionnelle obligatoire.

Visionnaire, le 12 janvier 1973,

- L'Union commercial valaisanne (UCOVA)
- La Fédération chrétienne suisse des ouvriers du transport, commerce et alimentation (FCTCA) section des employés de magasin,
- La Fédération suisse des travailleurs sur métaux et horlogers, section valaisanne (FTMH)
- L'Union cantonale des sections valaisannes de la Société suisse des employés de commerce (SSEC)

fondent, la caisse de prévoyance professionnelle en faveur des travailleurs et employeurs du commerce de détail du Canton du Valais, dénommée **CAPUVA**.

Durant les 50 dernières années, plusieurs fédérations fondatrices susmentionnées ont changé de dénomination. L'organe suprême de la Caisse, soit le Conseil de fondation, se compose de quatre représentants des employeurs (UCOVA) et quatre représentants des salariés (UNIA, Syndicat Chrétiens interprofessionnels du Valais (SCIV) et Société suisse des employés de commerce, section du Valais (SEC)).

Page 03 Préambule

La CAPUVA s'est ouverte à d'autres secteurs d'activité et se positionne comme une petite institution de prévoyance au milieu des 1'320 institutions de droit privé et 70 institutions de droit public administrant une fortune totale d'un peu plus de 1'000 milliards de francs.

Au cours des 50 dernières années, la CAPUVA a offert à de nombreuses entreprises des solutions de prévoyance adaptées à leurs besoins via trois plans de prévoyance. Elle a permis également de compléter la palette d'assurances proposées par nos différentes Institutions sociales notamment en matière d'assurance-vieillesse et survivants, d'allocations familiales ou encore de perte de gain maladie et assurance-accidents obligatoire.

Durant cette période, la CAPUVA n'a connu qu'une seule révision, en 2005 ! Les deux projets de réforme (2010 et 2017) ayant été rejetés par la population.

Or, l'augmentation de l'espérance de vie impose une adaptation de la législation afin d'en assurer la viabilité et de répondre aux nouveaux modes de vie. Tous les acteurs économiques et sociaux de Suisse s'accordent sur l'urgence à réformer la prévoyance professionnelle. Mais une telle refonte nécessite le consensus de tous.

Ce jubilé n'est pas seulement une célébration du passé, mais aussi un jalon pour l'avenir. Nous continuerons à relever les nouveaux défis qui nous attendent, de garantir un avenir financier sûr pour tous ceux qui nous font confiance et bâtir un futur solide et durable.

A chaque membre, employeur, collègue et partenaire qui ont contribué à notre succès, nous vous exprimons notre profonde gratitude.

C'est ensemble que nous avons écrit cette histoire, et c'est ensemble que nous continuerons à écrire les chapitres passionnants qui nous attendent, tout en ayant une profonde responsabilité envers nos membres et assurés.

Prévoyance d'hier, Sécurité d'aujourd'hui, Prospérité de demain : Ensemble, bâtissons l'avenir et qu'il soit empreint de réussite!



Evolution de la prévoyance

Réforme de la prévoyance professionnelle (LPP 21)

Pour remédier au déséquilibre qui s'est accentué dans le 2ème pilier, notamment en raison de l'augmentation de l'espérance de vie, le législateur doit impérativement redéfinir le cadre obligatoire. Le Conseil national et le Conseil des Etats se sont finalement mis d'accord sur un projet de réforme de la prévoyance professionnelle lors de la session de printemps 2023. Plusieurs syndicats, le Parti Socialiste et les Verts ont lancé un référendum qui a abouti. Le 22 septembre prochain, la population aura donc le dernier mot en ce qui concerne la révision de la LPP.

Le détail de la réforme LPP figurant dans le rapport de gestion de l'année dernière, les grandes lignes sont rappelées ci-après.

Abaissement du taux de conversion et mesures de compensation

La réforme de la LPP prévoit un abaissement du taux de conversion, de 6,8 % à 6 %. Les quinze premières classes d'âge après l'entrée en vigueur de la réforme bénéficient de suppléments mensuels de rentes dépendant notamment de l'avoir de vieillesse.

 Abaissement du seuil d'entrée et de la déduction de coordination en fonction du salaire

Ces mesures sont prévues pour améliorer la protection des petits revenus, des travailleurs à temps partiel et des travailleurs à employeurs multiples.

Simplification de l'échelle des bonifications de vieillesse LPP

Au lieu de l'échelle de bonifications de vieillesse LPP à quatre niveaux en vigueur aujourd'hui (7/10/15/18 % du salaire LPP), une échelle à deux niveaux est prévue, soit de 9 % du salaire LPP pour les personnes âgées de 25 à 44 ans et de 14 % du salaire LPP pour les personnes âgées de 45 à 65 ans.

Rétrospective des marchés

Après une année 2022 qui restera sans aucun doute dans les annales boursières comme l'un des pires millésimes suite à la conjonction d'une multitude d'événements, 2023 s'est terminée en « fête ».

Alors que le 1er semestre avait démarré sous de bons augures, le 3ème trimestre a effacé une bonne partie des gains initiés les six premiers mois de l'année.

Le marché obligataire a enregistré des performances solides. Du côté des actions, malgré un contexte monétaire très restrictif (hausses des taux d'intérêts aux quatre coins du monde), des tensions géopolitiques (guerre russo-ukrainienne, conflit au Proche-Orient) et une crise bancaire (Silicon Valley Bank aux Etats-Unis et Crédit Suisse), l'année clôture dans l'ensemble en hausse.

On relèvera tout particulièrement que le marché a confirmé son intérêt pour les valeurs technologiques en 2023. En effet, la tech américaine (Nasdaq) était ainsi en hausse de plus de 43 % sur l'année, contre - 33% l'année précédente, principalement tirée par les « 7 magnifiques », soit Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet (Google, X, ...), Meta (Facebook) et Tesla qui ont, en moyenne, engendré une performance de 71 % à ellesseules et représentent 28,5 % du S&P500.

La performance de l'année 2023, a atteint, dans son ensemble, un niveau jugé « respectable ».

Investissement responsable

Consciente de sa responsabilité en tant qu'investisseur institutionnel, la Caisse gère sa fortune en veillant à l'intérêt des affiliés et à réaliser à long terme les buts de prévoyance, à garantir la sécurité des fonds qui lui sont confiés, à obtenir un rendement optimal et raisonnable, à répartir de façon appropriée les risques entre les différentes catégories de placements, tout en minimisant les coûts de gestion des placements.

Pour réaliser les buts susmentionnés, le Conseil de fondation et les mandataires doivent veiller à des placements de bonne qualité financière, en accordant une attention particulière aux enjeux en matière de développement durable.

Dès lors, la Caisse a redéfini ses critères de reporting. Ce processus d'évaluation lui offre l'opportunité d'analyser et comparer les divers gérants, de recenser les forces et les points d'amélioration ainsi que de communiquer son positionnement en la matière.

Evaluation du portefeuille – principales caractéristiques

Rating de durabilité

Le portefeuille agrégé affiche une bonne qualité globale selon les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). Les placements de la Caisse sont évalués au rating « A ».

Timbre ESG Total du portefeuille

MSCI ESG Rating		Α	
MSCI Score	6.91		
Couverture	62.44 %		
Leader	AAA	AA	
Moyen	А	BBB	ВВ
Retardataire	В	CCC	
Non catégorisé	NR		•

Timbre ESG Actions & Obligations

MSCI ESG Rating		Α	
MSCI Score	6.89		
Couverture	85.41 %		
Leader	AAA	AA	
Moyen	Α	BBB	BB
Retardataire	В	CCC	
Non catégorisé	NR		•

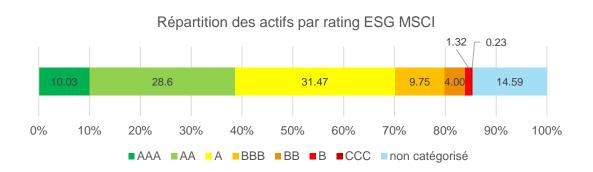
A titre comparatif, dans l'indice Crédit Suisse des Caisses de pension du 4^{ème} trimestre 2023, la plus grande part des Institutions de prévoyance (58.38 %) affiche une notation MSCI ESG de « A ».

<u>Rating ESG MSCI</u>: le rating ESG d'anciennement Morgan Stanley Capital International (MSCI), société leader mondial en matière d'indices de marché, est conçu pour mesurer la résilience à long terme d'un portefeuille aux risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) du secteur d'activité et est calculé à l'aide d'un score, du meilleur « AAA » au pire « CCC ».

<u>Score ESG MSCI</u>: Le score ESG de MSCI est basé sur une échelle allant de 0 à 10, 0 et 10 étant respectivement les scores les plus bas et les plus élevés possibles. MSCI utilise une méthodologie basée sur des règles identifiant les leaders et les « retardataires » du secteur en fonction de leur exposition aux risques ESG et de la façon dont ils gèrent ces risques par rapport à leurs pairs/concurrents.

Couverture: Pourcentage de positions notées par MSCI pondérées par la valeur de marché

Sur une couverture de 85.41 % des investissements « actions & obligations » de CAPUVA, seul 1.55 % des investissements sont inventoriés avec un rating B et CCC, soit des entreprises en retard par rapport à ses concurrents directs en raison de leur forte exposition et leur incapacité à gérer des risques ESG importants.



(70.1 % des actifs « actions & obligations » sont qualifiés de bons à très bons (rating A à AAA))

Secteurs sensibles

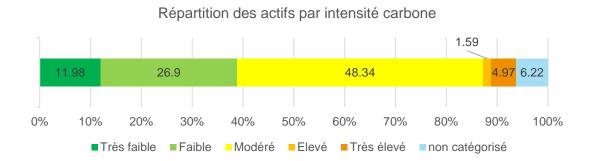
Il y a lieu de rappeler ici que nos mandataires appliquent des critères d'exclusion se basant sur l'Association suisse pour des placements de capitaux responsables (ASIR). Ces critères d'exclusion concernent principalement les fabricants d'armes prohibées (par exemple, mines antipersonnel, armes à sous-munitions et armes nucléaires ne relevant pas du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires).

Quelques fonds de placement, soit environ 7 % de la valeur de marché total, sont exposés aux activités commerciales tels que l'alcool, l'énergie nucléaire, le tabac, charbon thermique, etc...

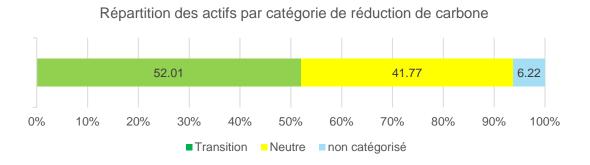
Toutefois, selon l'analyse de notre portefeuille, aucune entreprise n'est impliquée dans des controverses importantes.

Intensité/Réduction carbone

L'intensité carbone moyenne pondérée de notre portefeuille est obtenue en calculant l'intensité carbone couvrant toutes les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) d'une entreprise (combustion de carburant, véhicules) et émissions indirectes de GES provenant de la consommation d'électricité, de chaleur, de froid ou de vapeur achetés.



Il peut être attribué différentes catégories aux entreprises en fonction de leur exposition aux risques et aux opportunités de transition vers une économie à faible émission de carbone.



<u>Transition</u>: entreprises exposées à une réduction de la demande de produits et de services à forte intensité de carbone impliquant une augmentation des coûts d'exploitation et d'investissement en raison des taxes carbone et des investissements dans des mesures d'atténuation des émissions de carbone, entraînant une baisse de la rentabilité de l'entreprise.

<u>Neutre</u>: Exposition limitée au risque de transition vers une économie à faible émission de carbone. Les entreprises pourraient être confrontées à un risque physique ou à une exposition indirecte via des opérations de prêt ou d'investissement.

Pour terminer, il y a lieu de rappeler que CAPUVA est membre d'Ethos Engagement Pool Suisse (EEP Suisse) depuis plusieurs années et également d'Ethos Engagement Pool International (EEP International) depuis 2022, regroupant 111 membres au 31 décembre 2023 représentant 280 milliards de CHF d'actifs sous-gestion.

Son but est le dialogue avec les plus importantes sociétés en matière de bonne gouvernance, de responsabilité environnementale et sociale.

Une manière pour une Caisse de pension comme CAPUVA de participer aux dialogues et aux différentes campagnes d'engagement à l'international, telle que la biodiversité, « Nature Action 100 » dont l'objectif est d'aborder la question de la destruction de la nature et de son impact sur la valeur à long terme des entreprises.

Dans le domaine social par exemple, les entreprises technologiques sont invitées à aborder la question de la santé mentale et à améliorer la protection des minorités et des enfants.

Enfin le changement climatique reste un sujet important de l'EEP international par l'engagement d'une nouvelle campagne pour des stratégies crédibles net zéro relative aux émissions de CO2.

Nous invitons nos membres à prendre connaissance des différents rapports émis par Ethos disponibles sur leur site Internet <u>www.ethos.com</u>.

Taux d'intérêt

« une rémunération des capitaux d'épargne au taux de 1 %» Le Conseil fédéral a décidé de maintenir le taux d'intérêt minimal dans la prévoyance professionnelle obligatoire à 1 % en 2023.

Compte tenu des résultats des marchés financiers en 2023 et d'une volonté de reconstituer une réserve de fluctuation de valeur adéquate suite aux performances négatives de l'année 2022, le Conseil de fondation a décidé de rétribuer les capitaux d'épargne des assurés actifs au taux minimum de 1 %.

Taux d'intérêt technique et tables actuarielles

« un taux d'intérêt technique à 1.75 % et des tables actuarielles LPP 2020 » Sur la base de la dernière expertise actuarielle réalisée en octobre 2023 sur les comptes au 31 décembre 2022 et sur la recommandation de notre expert, le taux d'intérêt technique a été maintenu à **1.75** % au bouclement 2023. Les tables actuarielles LPP 2020 (P2020) sont utilisées pour déterminer les réserves mathématiques.

Taux de conversion

Le taux de conversion actuellement appliqué par la Caisse est le taux de conversion légal, figurant à l'article 14 al. 2 de la LPP.

Les taux de conversion réglementaires sont supérieurs aux taux de conversion actuariels issus de l'application des bases techniques de la Caisse. Ainsi, au moment du passage du statut d'actif à celui de retraité et de la transformation de l'avoir accumulé en rentes, la Caisse réalise une perte technique.

« un taux de conversion maintenu à 6.8 % à l'âge de référence» En appliquant un plan correspondant au minimum LPP, qui concerne environ 85 % de l'effectif total, les taux de conversion sont maintenus au niveau de ceux de la LPP, soit actuellement **6.8** % à l'âge de référence, même si des pertes sur retraite sont constatées.

Rapport annuel 2023

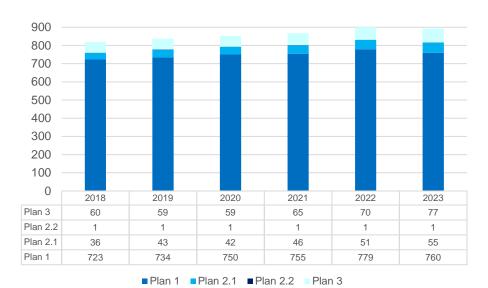
Affiliés

« le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 893 à la fin de l'exercice 2023» A la fin de l'exercice 2023, le nombre d'employeurs affiliés s'élevait à 893 contre 901 l'année dernière. Les nouvelles affiliations au nombre de 44 et les radiations de 52 unités provoquent un différentiel négatif de 8 membres.

Ils sont répartis dans les différents plans offerts par votre Caisse de prévoyance CAPUVA, soit

- Plan 1 « minimum LPP »
- Plan 2.1 « déplafonné »
- Plan 2.2 « déplanchéisé »
- Plan 3 « élargi »

Répartition des affiliés par plan de prévoyance



« le nombre des assurés actifs s'élève au 31 décembre 2023 à 1'950»

Assurés et bénéficiaires de rentes

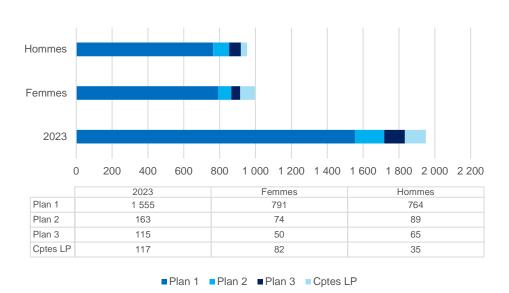
Le nombre des assurés actifs est passé de 2'029 au 31 décembre 2022 à 1'950 au 31 décembre 2023. Un effectif en légère diminution par rapport à l'année dernière.

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Hommes	953	942	937
Femmes	997	1'087	1'080
Total	1'950	2'029	2'017

Le règlement prévoit que plusieurs plans d'assurances sont gérés par la Caisse (cf page 11).

Le graphique suivant illustre l'importance relative de chacun des plans considérés en termes d'effectifs.

Répartition des actifs par sexe et par plan de prévoyance



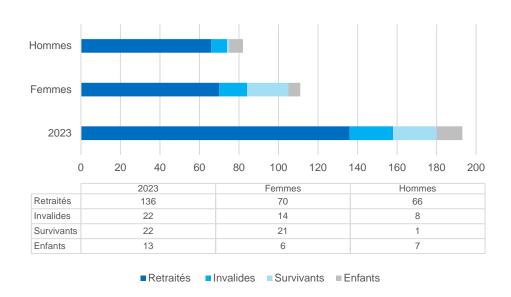
Quant à l'effectif des bénéficiaires de rentes, il est réparti comme suit :

« 193 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA»

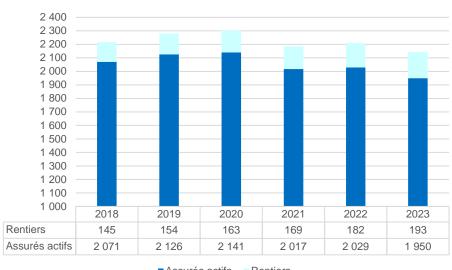
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021
Retraités	136	125	114
Enfants de retraités	4	3	3
Invalides	22	26	24
Enfants d'invalides	9	9	8
Conjoints survivants	22	19	20
Orphelins	0	0	0
Total	193	182	169

193 personnes bénéficient d'une prestation de CAPUVA. Sur la base des données ci-dessus, nous constatons une progression de 6 % du nombre de personnes bénéficiant d'une prestation.

Répartition des bénéficiaires de rentes par sexe et par genre



Evolution des effectifs des assurés et rentiers



■ Assurés actifs ■ Rentiers

« 11 assurés actifs pour 1 rentier» Le rapport démographique, défini par le nombre d'assurés actifs divisé par le nombre de bénéficiaires de rentes (sans les rentes pour enfants), a une tendance baissière et se situe à près de 11 assurés actifs pour 1 rentier. Pour mémoire, nous comptions 14 assurés actifs pour 1 rentier lors de l'expertise à fin 2019 et 18 à fin 2016.

La dégradation du rapport démographique provient principalement de l'augmentation du nombre de pensionnés. Celui-ci demeure toutefois, tant en termes de nombre que d'engagements, très favorable.

Comptes annuels 2023

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de la CAPUVA sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

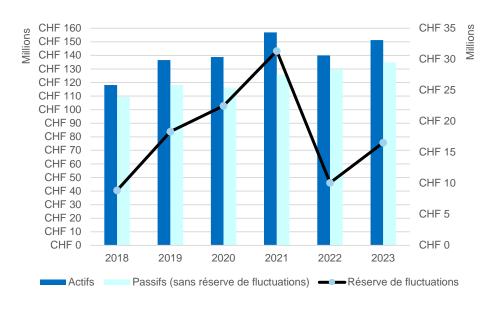
La présentation des comptes des institutions de prévoyance se fait au moyen du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe. Au bilan, l'évaluation se fait aux valeurs réelles.

Des réserves de fluctuation de valeurs sont constituées afin de compenser les variations sur les marchés des capitaux. Le montant des réserves dépend du degré de risque, de la stratégie de placement choisie et de la capacité de risque de l'Institution de prévoyance.

Le total du bilan a progressé de CHF 11.3 mio pour atteindre CHF 151.3 mio à fin 2023.

« le total du bilan a progressé de CHF 11.3 mio pour atteindre CHF 151.3 mio à fin 2023»

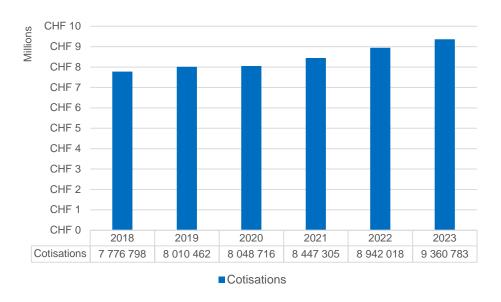
Evolution de l'actif, passif et réserve de fluctuations de valeurs



Cotisations

Les cotisations de l'exercice 2023 s'élèvent à CHF 9'360'783.20, soit une augmentation de 4.68 %.

Evolution des cotisations encaissées



Engagements actuariels

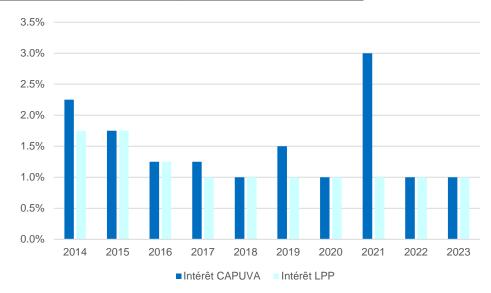
Capitaux de prévoyance

Assurés actifs

Les capitaux de prévoyance des assurés actifs, y compris les comptes de libre passage, s'élèvent respectivement à CHF 94'487'738.95 au 31 décembre 2023 contre CHF 90'503'862.50 au 31 décembre 2022, soit une progression de 4.4 %.

« les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de 1.00 % en 2023» En 2023, les comptes individuels des assurés ont été rémunérés au taux d'intérêt LPP de **1.00** %, soit au taux minimum LPP fixé par le Conseil fédéral.

Intérêts crédités sur les comptes individuels des assurés



• Bénéficiaires de rentes

Le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse est de 1.75 % au 31 décembre 2023. Les capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes (réserves mathématiques) se composent comme suit :

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Capitaux de prévoyance des retraités	25'623'065	25'288'426	23'486'622
Capitaux de prévoyance des invalides	2'034'785	2'289'712	2'991'767
Capitaux des conjoints survivants	4'020'480	3'635'849	3'621'281
Capitaux de prévoyance des enfants et orphelins	141'346	87'576	149'422
Total	31'819'676	31'301'563	30'249'090

Provisions techniques

« les provisions techniques s'élèvent à CHF 7.080 mio» Les provisions techniques s'élèvent à CHF 7'080'000.00 au 31 décembre 2023, en augmentation de CHF 623'000.00.

Elles se composent comme suit :

• Provision de longévité

La provision pour changement futur de bases techniques a pour but de financer les coûts de l'augmentation de la longévité des bénéficiaires de rentes. Elle correspond à 0.5 % des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes par année depuis l'édition des bases techniques. Au 31 décembre 2023, le montant de la provision représente 1.5 % des capitaux de prévoyance susmentionnés, l'année d'édition appliquée étant 2020. Cette provision s'élève à CHF 475'000.00, en augmentation de CHF 163'000.00 par rapport à l'année dernière,

Provision pour maintien du taux de conversion

Cette provision permet de couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le coût de la mise à la retraite engendré par le maintien du taux de conversion au niveau des taux LPP. Compte tenu de l'effectif à fin 2023, d'une hypothèse de prise en capital de 40 % et des bases techniques appliquées, cette provision a pu être augmentée de CHF 475'000.00 en 2023 pour s'élever à CHF 5'425'000.00 dans les comptes à fin 2023 ;

Provision de fluctuation des risques

La Caisse est au bénéficie d'un contrat de réassurance congruent la liant à la Bâloise dès le 1^{er} janvier 2022. Compte tenu du contrat en vigueur, l'objectif de la provision pour fluctuation des risques est nul;

Provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes

Le règlement sur les passifs de nature actuarielle intègre une réservation supplémentaire pour petit effectif (nommée provision de fluctuation des risques des bénéficiaires de rentes). A fin 2023, elle s'élève à CHF 1'180'000.00, en diminution de CHF 15'000.00 par rapport à l'année dernière.

Provision pour changement de taux d'intérêt technique

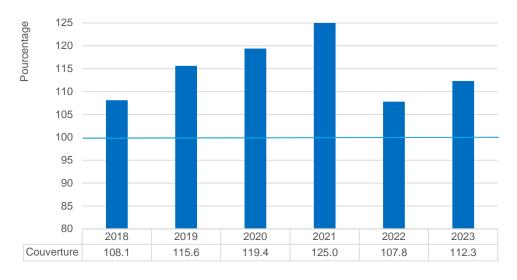
Avec un taux d'intérêt technique de 1.75 %, aucune provision pour changement de ce taux à futur n'a été constituée.

Situation financière - Degré de couverture

Compte tenu notamment des performances sur les marchés financiers durant l'année 2023, le degré de couverture légal (art. 44, al. 1 OPP2) a augmenté de 4.5 %, se situant à **112.3** % au 31 décembre 2023 contre 107.8 % à la fin de l'année 2022.

La réserve de fluctuation de valeurs qui doit permettre de compenser les fluctuations de la fortune et garantir la sécurité de la réalisation des buts de prévoyance à long terme est augmentée de CHF 6'486'063.16. Elle atteint CHF 16'572'146.69 et s'élève à 12.3 % du montant total des engagements au 31 décembre 2023. Elle représente ainsi 73 % de son objectif fixé à CHF 22'561'806.00, soit le 16.8 % des engagements.

Evolution du degré de couverture en %



« le degré de couverture légal a augmenté de 4.5 %, se situant à 112.3 %» « CAPUVA a réalisé une performance nette de 5.55 % en 2023»

Placements et performance

Compte tenu de l'évolution des marchés durant l'année 2023 et sur la base du rapport « Global Custody », CAPUVA a réalisé une performance nette de 5.55 % en 2023.

Le rendement net sur l'immobilier direct atteint 4.18 %.

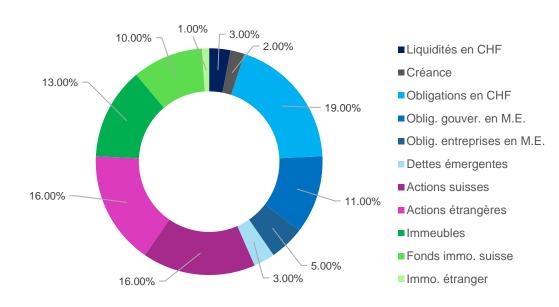
Comme mentionné en préambule, la performance a atteint un niveau jugé « respectable » sur l'année 2023 dans son ensemble.

Le résultat net des placements s'élève à CHF 7'446'368.95 au 31 décembre 2023.

Il se compose comme suit :

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Résultat net des liquidités et placements marché monétaire	48'909.19	87'759.20	-123'293.97
Résultat net des obligations et titres similaires	2'957'443.11	-8'017'994.82	-1'165'418.89
Résultat net des actions et titres similaires	3'764'004.79	-9'313'484.97	12'056'406.57
Résultat net des produits dérivés	-73'657.53	-405'844.43	123'081.40
Résultat net immobilier	1'624'950.83	-1'442'905.55	1'017'115.66
Frais de gestion de fortune	-875'281.44	-936'247.95	-756'870.41
Total	7'446'368.95	-20'028'718.52	11'151'020.36

Répartition des placements par catégorie au 31 décembre 2023

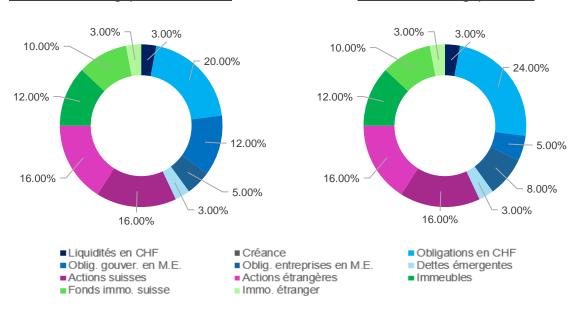


«une nouvelle allocation stratégique entrée en vigueur au 1er janvier 2024» L'allocation stratégique est une allocation fondée sur une analyse de congruence entre les Actifs et les Passifs (étude ALM). Cette allocation stratégique a été adoptée en 2021 par le Conseil de fondation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Toutefois, une nouvelle allocation stratégique a été adoptée en 2023 par le Conseil de fondation pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024 suite à une nouvelle étude ALM effectuée à la fin de l'année 2023.

Allocation stratégique 2022 - 2023

Allocation stratégique 2024



«les frais de gestion de fortune s'élèvent à 0.59 % des placements transparents»

«Les frais d'administration s'élèvent à CHF 255.55 par assuré/rentier»

Frais de gestion de la fortune

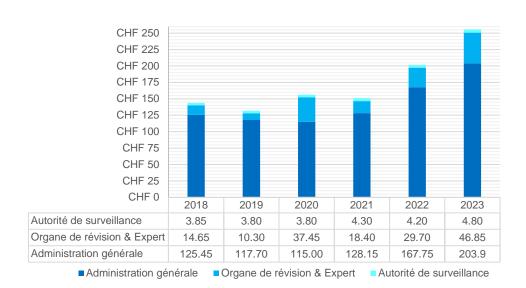
Les directives de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle obligent les institutions de prévoyance à saisir dans le compte d'exploitation les frais non facturés qui sont déduits directement du rendement des placements collectifs.

Ainsi, les frais de gestion de la fortune s'élèvent à CHF 875'281.44, soit le 0.59 % des placements transparents. Sur la base de l'étude Swisscanto sur les Caisses de pension en Suisse en 2023 et avec pondération en fonction de la fortune, les frais moyens de gestion de fortune en pour cent des placements transparents au niveau des frais sont passés de 0.56 % à 0.49 % au cours de l'année sous rapport.

Frais d'administration

Les frais d'administration 2023, comprenant également les frais de l'organe de révision, de l'expert en matière de prévoyance et de l'autorité de surveillance, s'élèvent à CHF 597'683.44 contre CHF 445'860.55 en 2022. Les frais d'administration, par assuré actif et bénéficiaire de rentes confondus, s'élèvent à **CHF 255.55** contre CHF 350.00 en moyenne au niveau national pour les Caisses de pension d'employeurs privés.

Frais d'administration

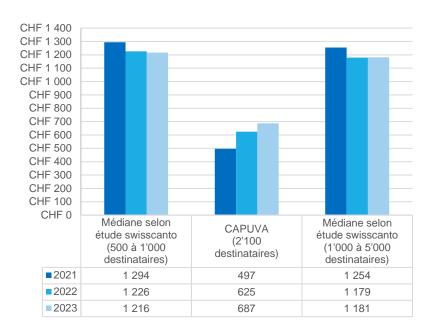


L'augmentation des frais est due aux frais résultant de l'expert, de l'organe de révision et de l'adaptation de la convention de gestion concernant l'administration générale. Cette dernière est entrée en vigueur progressivement en 2022 et 2023.

Frais d'administration totaux

Les frais des Institutions de prévoyance pour la gestion de la fortune et l'administration dépendent fortement du nombre de destinataires (assurés/rentiers). Comparativement aux 483 Institutions de prévoyance ayant participé à l'enquête de Swisscanto et assurant près de 4.1 millions de destinataires, notre Caisse de prévoyance se positionne comme suit au niveau des frais d'administration totaux :

Frais d'administration totaux par nombre de destinataires



Exercice des droits de vote

Les Caisses exercent leurs droits de vote lorsqu'elles détiennent directement des actions de sociétés suisses. Dans le cas d'actions détenues indirectement via un fonds ou une fondation d'investissement, les droits sont exercés par la direction du fonds ou de la fondation d'investissement.

En 2023 et tenant compte de ses investissements, la CAPUVA a exercé ses droits de vote.

Bilan résumé

ACTIF

Liquidités et placements sur			
le marché monétaire	5'124'569.30	7'348'783.69	11'101'290.55
Créances	2'776'352.42	2'835'120.34	2'439'541.86
Obligations et titres similaires	57'970'903.11	50'874'225.14	61'877'756.68
Actions et titres similaires	47'829'395.78	42'301'686.71	59'334'603.49
Produits dérivés	-24'833.56	551.92	88.22
Immeubles & Immobilier	36'930'448.72	35'831'474.08	21'462'259.69
Compte de régularisation actif	719'692.02	781'730.50	746'304.15
Total de l'actif	151'326'527.79	139'973'572.38	156'961'844.64
PASSIF			
Prestation de libre passage, rentes et autres dettes	240'130.30	157'129.00	119'491.45
Compte de régularisation passif	102'251.00	36'183.00	179'873.94
Réserve de cotisations des employeurs	115'532.85	115'699.35	94'420.85
Provisions non techniques	0.00	50'000.00	50'000.00
Capital de prévoyance des assurés actifs	94'487'738.95	90'503'862.50	87'695'866.75
	94'487'738.95	90'503'862.50	87'695'866.75 30'249'090.00
assurés actifs Capital de prévoyance des			
assurés actifs Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	32'728'728.00	32'567'615.00	30'249'090.00
assurés actifs Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes Provisions techniques Réserve de fluctuation de	32'728'728.00 7'080'000.00	32'567'615.00 6'457'000.00	30'249'090.00 7'224'000.00

31.12.2023

CHF

31.12.2022

CHF

31.12.2021

CHF

Compte d'exploitation résumé

	31.12.2023 CHF	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	10'060'576.25	9'765'050.70	9'586'578.02
Prestations d'entrée	7'645'827.75	6'120'430.85	9'858'053.60
Prestations réglementaires	-3'495'055.85	-3'456'623.20	-4'147'529.80
Prestations de sortie	-9'292'855.05	-8'315'241.45	-8'046'698.93
Mouvement de capitaux de prévoyance, provisions techniques	-4'767'822.95	-4'380'799.25	-9'095'569.90
Charges d'assurance	-563'292.50	-521'256.70	-124'894.10
Résultat net de l'activité d'assurance	-412'622.35	-788'439.05	-1'970'061.11
Résultat net des placements	7'446'368.95	-20'028'718.52	11'151'020.36
Dissolution(+) / constitution(-) de provisions non techniques	50'000.00	0.00	0.00
Frais d'administration	597'683.44	-445'860.55	-329'705.40
Résultat avant constitution ou dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	6'486'063.16	-21'263'018.12	8'851'253.85
Dissolution(+) / constitution(-) de la réserve de fluctuation de valeurs	-6'486'063.16	21'263'018.12	-8'851'253.85
Excédent	0.00	0.00	0.00

Page 26 Conclusions

Conclusions

Mesdames et Messieurs, voilà les éléments essentiels du 50^{ème} anniversaire de CAPUVA que nous soumettons à votre bienveillante attention.

Nous vous rappelons que vous pouvez également consulter le rapport des comptes ainsi que l'annexe aux comptes annuels établis conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.fer-valais.ch.

Nous vous sommes très reconnaissants et vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de fondation et de la Commission de placement pour votre dévouement et vos compétences mis au service de notre Institution.

Pour terminer, nous relevons également l'excellente collaboration avec notre expert en prévoyance, **Pittet Associés SA**, ainsi qu'avec notre organe de révision, la Fiduciaire **Fidag SA**, sans oublier les collaboratrices et collaborateurs pour le travail effectué tout au long de cet exercice 2023.

Avec mes meilleures salutations.

Caisse de prévoyance professionnelle

CAPUVA

Sébastien Nançoz

Organisation

Les organes de la CAPUVA sont le Conseil de fondation (8 membres) ; la Commission de placement (4 membres), l'organe de révision et l'administration.

L'organe suprême du fonds est le Conseil de fondation, dont la composition est la suivante :

Membres représentant les employeurs

Mme Marie-Joseph Mévillot , Sion	membre dès 2009	UCOVA
M. Jean Marie Crettenand*, Riddes	membre dès 2020	UCOVA
M. Flavien Claivaz*, Sion	membre dès 2021	UCOVA
M. Rouven Welschen, Zermatt	membre dès 2022	UCOVA

Membres représentant les salariés

Mme Francine Zufferey Molina *, Chippis	membre dès 2012	UNIA
M. Bernard Tissières *, Sion	membre dès 2016	SCIV
M. Eric Rausis, Chamoson	membre dès 2021	UNIA
M. Stéphane Jordan, Grimisuat	membre dès 2021	SSEC

^{*} membres de la Commission de placement

Présidence et Vice-Présidence

M. Jean Marie Crettenand*, Riddes
 M. Bernard Tissières*, Sion
 Président dès 2021
 Vice-Président dès 2021

Direction

M. Sébastien Nançoz, Sion



Caisse de prévoyance professionnelle CAPUVA

Place de la Gare 2 1950 Sion